

Sujet : [INTERNET] TR: A l'attention du commissaire-enquêteur : contribution à l'Enquête publique sur la Carrière Ruvernison :

De : "Mairie de Pleyber Christ Urbanisme" <mairie.pleyber-christ-urba@orange.fr>

Date : 15/10/2021 14:14

Pour : <philippe.dhelin@finistere.gouv.fr>

Bonjour,

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le **cadre de l'extension de la carrière de Ruvernison**

Je vous prie de trouver ci-joint un avis reçu par mail en mairie de Pleyber-Christ

Cordialement

Chantale HUON

Service Urbanisme MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST

De : pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr <pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr>

Envoyé : vendredi 15 octobre 2021 13:15

À : mairie.pleyber-christ-urba@orange.fr

Objet : TR: A l'attention du commissaire-enquêteur : contribution à l'Enquête publique sur la Carrière Ruvernison :

De : Mariefrance T. <mf-t@wanadoo.fr>

Envoyé : vendredi 15 octobre 2021 12:46

À : pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr

Objet : A l'attention du commissaire-enquêteur : contribution à l'Enquête publique sur la Carrière Ruvernison :

A l'attention de Mr Gilles PICAT, commissaire-enquêteur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique citée en objet.

Salutations distinguées

Marie-France TOSSER

23, Rue de Callac

29600 Morlaix

Déposition à l'enquête publique sur la carrière de Ruvernison

Date 15 octobre 2021

Auteur Marie-France Tosser
23 Rue de Callac
29600 Morlaix

URL du dossier d'enquête : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/carriere-RUVERNISON-PLYBER-CHRIST>

Le dossier ainsi accessible à **distance sous internet** est constitué des pièces suivantes :

- AOEP du 23 07 21
- AVIS MRAE MARS 21
- MEMOIRE EN REPONSE AVIS MRAE JUIN 21
- LES AVIS AU PUBLIC JUILLET 21 BIS

N'y figurent pas la DAE et le Résumé Non Technique (RNT) de celle-ci, pièces usuelles de toute enquête publique (EP).

Sauf erreur d'interprétation de l'AOEP, celles-ci ne figurent que sous forme de 2 classeurs dans le dossier d'enquête sous forme papier consultable seulement à la mairie de Pleyber-Christ ; soit une double difficulté (localisation et volumétrie) pour en prendre connaissance de manière satisfaisante . J'ai donc dû faire l'impasse sur ces 2 documents.

Concernant le RNT, j'ai aussi relevé la recommandation suivante de la MAE : « restreindre le volume du résumé non technique tout en détaillant les étapes clés de l'évaluation et notamment celle des impacts du projet »,

Cadre et limites

Ma contribution ne repose que sur l'examen des observations de la MRAE avec lesquelles je suis d'accord dans leur ensemble, et du Mémoire de l'exploitant en réponse.

Dans celui-ci, elle ne prend pas en compte les réponses, (trop) nombreuses renvoyant à la DAE et au RNT.

L'autre limite essentielle rencontrée est la technicité des réponses apportées surtout lorsqu'elles se présentent sous forme de rapports de bureaux d'étude spécialistes de la thématique traitée (exemple ici de la nuisance sonore des carrières).

Introduction

La carrière concernée serait quasi à l'arrêt depuis un an, et la demande déposée porterait sur la reprise de l'exploitation avec une prévision d'extension sur les communes de Pleyber-Christ et de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, telle que décrite ci-après par la MRAE dans son avis (cf. page 4) d'après des documents de l'exploitant : « Le dossier présenté vise une extension de l'emprise de la carrière,

principalement vers le nord et le sud [pour accéder à de nouveaux gisements] : elle évolue ainsi de 13,29 à 32,82 ha (soit un ratio de + 246 %). La production annuelle maximale autorisée, actuellement de 200 000 tonnes, sera portée à 450 000 tonnes, grâce à l'extension de l'emprise et à l'approfondissement de 20 m de l'excavation. Le site servira aussi à l'accueil d'un tonnage annuel maximal de 60 000 tonnes de déchets inertes issus du BTP. Il est prévu qu'une partie de ces déchets soit recyclée ».

Ce sont les chiffres de cette extension qui interpellent (doublement de la production et de l'emprise) auxquels il faut ajouter le doublement des camions par jour en circulation : 190 au lieu de 90

Résumé et conclusions de ma déposition

Les impacts de l'augmentation significative de l'exploitation prévue et l'infrastructure nécessaire (réseau routier...) conduisent « à juste titre » les riverains concernés à s'interroger avec un risque de non acceptation du projet.

Aucune justification « recevable » de cette augmentation ne figure dans le dossier soumis à enquête, tant d'un point de vue légal ou réglementaire (Schéma régional des carrières), que des besoins locaux des entreprises de voirie.

Trop d'insuffisances ou des lacunes apparaissent d'autre part dans tout le dossier, dont des solutions d'évitement.

En conséquence, je demande une application de l'article 9 de l'Arrêté d'ouverture de l'enquête publique, soit une « réunion publique, prolongation de l'enquête ». Elle devrait permettre entre autre de répondre aux insuffisances ci-dessous énumérées.

A défaut (ou en complément), je propose comme mesure permettant de réduire les impacts environnementaux une réduction significative de la production maximale prévue, compatible avec son acceptation et celles de ses impacts par les riverains, ou sinon son étalement sur une période supérieures à 30 ans.

Impacts de l'extension du projet vues par les riverains et la MRAE – Insuffisances du dossier

* Un article paru dans l'édition du lundi 11 juillet (cf. cet Article en Annexe 1) et un rassemblement sur site le mercredi 13 octobre témoignent de l'inquiétude des riverains face aux impacts de l'extension de la production, soit d'un risque d'une non acceptation par eux du projet :

« Poussières, augmentation du nombre de camions en circulation, nuisances sonores : des riverains s'interrogent sur les conséquences du projet d'extension de la carrière de Ruvernison, à Pleyber-Christ (Finistère) sur leur quotidien ».

* Pour la MRAE rien dans le dossier ne permet de répondre à cette inquiétude.

Elle écrit ainsi dans son avis (page 3) « *De manière globale, plusieurs types d'impacts (émissions de poussières à risque sanitaire, ampleur des nuisances sonores, incidence des eaux rejetées, impact paysager) ne sont pas estimés sous l'angle du doublement de la production* ».

Plus loin (fin du paragraphe Qualité de l'analyse page 4) elle écrit encore : « Si le dossier repose sur plusieurs études détaillées, la production de poussières, les nuisances sonores et les impacts sur l'eau et sur le paysage restent au final assez peu documentés et pris en compte alors qu'ils seront amplifiés par la hausse de l'activité »

Non Justification économique, légale et réglementaires des chiffres avancés par l'exploitant

* En page 5 de sa Réponse au premier avis de la MRAE repris ci-dessus, l'exploitant n'y répond pas directement.

Il « se contente » de décrire par les avantages et inconvénients de leur localisation 5 scénarios examinés pour « l'extension de la carrière » et justifier celui retenu comme le « seul gisement de matériaux exploitable avec une réserve conséquente permettant de pérenniser l'exploitation du site pendant trente ans ».

Sauf à ce qu'elle figure dans la DAE ou le RNT, il manquerait une évaluation chiffrée et sur la durée de trente ans des besoins en granulats des entreprises locales, soit une justification économique de la production prévue de 400 000 tonnes et de tous ses désagréments relevés. Il manquerait aussi un calendrier prévisionnel de montée en charge de l'exploitation jusqu'à sa valeur maximale.

* La MAE dans son Avis (paragraphe Qualité de l'analyse) souligne par ailleurs l'absence de toute référence au Schéma Régional des Carrières (SRC) où la faiblesse des références à d'« autres documents-cadre propres à l'activité menée et à son contexte »

Réponses apportées par l'exploitant aux préoccupations des riverains

* Globalement celles-ci sont défendables et rien dans le dossier ne permet de dire que les réponses de l'exploitant y répondent de manière satisfaisante, en particulier sur les points suivants :

- sécurité (circulation d'un nombre accru de camions) : page 7 du Mémoire en réponse à l'Avis,
- maîtrise des nuisances sonores : page 9
- émissions de poussières : page 11

* Certaines des mesures proposées valent seulement pour les professionnels intervenant dans l'exploitation de la carrière et non pour les riverains pourtant tout autant impactés et de manière continue, pas seulement durant les périodes d'exploitation sur les jours ouvrés.

* Trop de réponses apportées par l'exploitant renvoient à des mesures de suivi mises en place au cours de l'exploitation donc non encore définies ni même définissables, et difficiles à suivre en temps réel, ainsi que l'écrit la MRAE pour le Comité de suivi cité pour les nuisances sonores : « Le comité de suivi annuel déjà en place ne constitue pas un engagement à la résolution de ce type d'impact et il présente aussi l'inconvénient d'un échange non continu entre exploitant, élus, citoyens et spécialistes de l'environnement ».

Le fait de dire que ces mesures de suivi seront précisées dans l'arrêté autorisant l'extension de la carrière n'est pas suffisant

* Sécurité / circulation des camions

Aux recommandations émises par la MRAE, l'exploitant répond par le paragraphe ci-après extrait de la DAE : « L'actuel projet d'extension de la carrière de Ruvernison, du fait de l'augmentation de la production, sera à l'origine d'une augmentation du trafic des véhicules poids lourds sur les voies communales desservant la carrière. C'est dans ce cadre qu'une offre de concours entre CMGO et la commune de Pleyber-Christ relative à la réalisation de travaux de réfection et de redimensionnement de portions des VCn °1 et 13 a été signée en 2019 »

Le coût de ces travaux (400 000 €°) témoigne de leur ampleur justifiant l'inquiétude des riverains utilisateurs au quotidien du nouveau réseau routier.

Sans sous-estimé la compétence et la technicité de la mairie dans les travaux de voirie, il me paraîtrait nécessaire que leur adéquation avec les besoins des utilisateurs et leur perception des travaux envisagés.

Plus que jamais leur ampleur justifiée actuellement par la production maximum prévue devra être motivée, et des solutions alternatives permettant de la diminuer envisagées.

* Emission de poussières

Je ne peux que juger comme édifiante la conclusion de l'exploitant dans le paragraphe concerné (page 14) : « Dans ces conditions et au regard du respect des valeurs seuils pour les professionnels sur la carrière (exposés de manière directe et régulière), il ne peut être attendu de risque sanitaire pour les riverains. »

Mesures proposées par l'exploitant pour réduire les impacts environnementaux.

Il serait plus que jamais utile que l'exploitant ait proposé des mesures significatives en ce sens.

Les seules que j'ai trouvées dans le dossier sont les suivantes concernant l'émission de poussières (page 14 du Mémoire-réponse) :

« La société CMGO prend et prendra toutes les dispositions nécessaires pour limiter au maximum le transfert de poussières vers la périphérie soit :

l'arrosage automatique des pistes en période sèche, le bâchage des camions pour l'enlèvement des produits fins, la présence d'un laveur de roues en sortie de site. »

ANNEXE 1

Article paru dans l'édition du lundi 11 octobre de Ouest-France

https://www.ouest-france.fr/bretagne/pleyber-christ-29410/a-pleyber-christ-des-riverains-inquiets-face-au-projet-d-extension-de-la-carriere-de-ruvernison-4f90a098-29b6-11ec-bb7c-bc59ffe403bc?utm_source=neolane_of_newsletter-EDDVC&utm_medium=email&utm_campaign=of_EDDVC-morlaix-29&utm_content=20211011&vid=2678907

À Pleyber-Christ, des riverains inquiets face au projet d'extension de la carrière de Ruvernison

Poussières, augmentation du nombre de camions en circulation, nuisances sonores : des riverains s'interrogent sur les conséquences du projet d'extension de la carrière de Ruvernison, à Pleyber-Christ (Finistère) sur leur quotidien. Une habitante, Patricia Irvoas, souhaite échanger avec d'autres avant la fin de l'enquête publique, vendredi 15 octobre 2021. Un temps d'échange est prévu mercredi 13 octobre 2021.

Yves et sa fille, Patricia Irvoas, propriétaires du moulin de Pont ar Bloc'h, situé à 300 m de la carrière de Ruvernison, à Pleyber-Christ, s'inquiètent du projet d'extension de cette dernière.

Ouest-France Gaëlle COLIN. Publié le 10/10/2021 à 19h03

Journal numérique

« Si on n'essais pas, on ne sera pas entendus », soupire Patricia Irvoas, en désignant le creux de la vallée situé devant elle. Sur la gauche, à quelques mètres, se trouve l'entrée de la carrière de Ruvernison, à Pleyber-Christ (Finistère). Sur la droite, à quelques encablures, le moulin de Pont ar Bloc'h, dont son père et elle sont propriétaires.

Le site minier, exploité par Carrières et matériaux du grand Ouest (CMGO), filiale de Colas, fonctionne au ralenti depuis un an. Mais un projet d'extension et un renouvellement d'autorisation d'exploitation pour trente ans est dans les cartons. Il prévoit d'augmenter sa surface d'extraction d'orthogneiss, granulat utilisé pour les travaux de voirie, en passant de 9,4 ha à 16,98 ha. Et de disposer d'une surface autorisée de 32,85 ha, contre 13,29 ha jusqu'ici. La production passerait ainsi de 2000 tonnes à 4 500 tonnes, espère CMGO.

« On constate déjà des dépôts de silice sur les bois »

Le sujet est passé sur les tables des conseils municipaux de Pleyber-Christ et de Plounéour-Ménez. La première a émis un avis favorable. Elle s'appuie sur leur « **dossier très cadré** » et sur les travaux de voirie pris en charge par CMGO entre la carrière et le Vallon-du-Pont, s'élevant à 400 000 €.

Mais les élus de Plounéour-Ménez ont pris l'avis contraire. Leur argumentation porte essentiellement sur l'impact environnemental.

Depuis, les riverains s'inquiètent. « **Aujourd'hui, on constate déjà des dépôts de silice sur les bois et les feuilles**, souligne Patricia Irvoas. **L'extension va augmenter la pollution atmosphérique. Et il va y avoir de gros problèmes de circulation.** » Elle pointe en particulier le carrefour de la croix de Pont ar Bloc'h, dont la visibilité est réduite. « **J'espère qu'ils n'abattront pas les arbres pour dégager la vue !** »

190 camions par jour

Quand la carrière tournait à régime habituel, 90 camions pouvaient emprunter la route départementale quotidiennement. Avec l'agrandissement de l'exploitation, il pourrait y en avoir jusqu'à 190 par jour. **« Ça veut dire un camion toutes les 2,12 minutes »,** calcule l'habitante. Cette dernière interroge aussi la pertinence du projet, de **« prendre des terres arables pour les exploiter ».**

[...]

Échanger avec d'autres riverains

Tout n'est pas encore entériné. La phase d'enquête publique se poursuit jusqu'à vendredi 15 octobre 2021. Le commissaire-enquêteur sera en mairie de Pleyber-Christ pour recueillir et noter les potentiels avis, qui lui serviront à argumenter son rapport.

En attendant, Patricia Irvoas refuse de rester passive. **« J'invite tous les riverains ou personnes se posant des questions à se rencontrer pour échanger des informations au sujet de la carrière, mercredi. Et ceux qui le souhaitent, d'aller participer à l'enquête publique. »**

Mercredi 13 octobre 2021, rassemblement et échange d'informations à 18 h 30, devant l'entrée de la carrière de Ruvernison, à Pleyber-Christ.